

15 JUIN 2023

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 06/06/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/05/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b> 31/05/2023</p>	<p>L'an 2023 et le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>
<p>Réf : 2023_06_01</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Demande de subvention Fonds Vert</b></p> <p>Le Fonds Vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique sur le territoire. Doté de 2 milliards d'euros de crédit, le Fonds vert est destiné à financer les projets présentés par les collectivités territoriales dans 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Performance environnementale</li><li>- Adaptation du territoire au changement climatique</li><li>- Et amélioration du cadre de vie.</li></ul> <p>Le projet d'installation d'éclairage public, Rue creuse peut être éligible au Fonds Vert.</p> <p>Le montant des travaux HT s'élève à 37 890,56€.</p> <p>Il est possible à la Mairie de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture à fin d'obtenir une aide concernant ces travaux rénovation et d'extension de l'éclairage public.</p> <p>Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 80% (soit 30 312€) auprès de la Préfecture concernant le Fonds Vert.</p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture dans les termes évoqués ci-dessus et l'autorise à signer tous documents afférant à ce dossier.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher</p> <p>le : 12 JUIN 2023</p> <p>et publication ou notification du :</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>  

13 JUIN 2023

15 JUIN 2023

République Française  
Département  
Loir et Cher

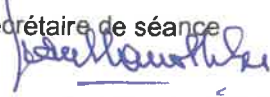

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 06/06/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/05/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b> 31/05/2023</p>	<p>L'an 2023 et le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>	
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>	
<p>Réf : 2023_06_02</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Renouvellement ligne de trésorerie</b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €. Le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance, il y a lieu de le renouveler.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale de crédit agricole val de France pour un montant de 100 000 € aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 000 Euros</li> <li>- pour 1 an</li> <li>- au taux variable de l'ESTR + 0.80 % soit à ce jour 3.957%</li> <li>- frais de tirage : offert</li> <li>- Commission d'engagement de 100 €</li> </ul> </li> <li>- d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.</li> </ul> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie dans les conditions ci-dessus, d'inscrire la dépense au budget et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : <b>12 JUIN 2023</b> et publication ou notification du <b>13 JUIN 2023</b></p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Secrétaire de séance <i>Jean-Claude Rabier</i></p>	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> 

15 JUIN 2023

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 06/06/2023

<b>Date de la convocation</b> 31/05/2023  <b>Date d'affichage</b> 31/05/2023	L'an 2023 et le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 19	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude  Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick  Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude
Réf : 2023_06_03  <b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Sortie d'inventaire mobilier ancienne école</b>  Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la sortie du stock communal des mobiliers de l'ancienne école ci-dessus énumérés :  <ul style="list-style-type: none"><li>- Petites chaises en bois 48</li><li>- Chaises en bois moyennes (43 cm) 07</li><li>- Tabourets bois 15</li><li>- Tabourets bois carrés 05</li><li>- Bancs bois 03</li><li>- Sièges roulants type bureau 02</li><li>- Tables écoliers en bois, petites 21</li><li>- Table bois 200x70 01</li><li>- Table formica 200x70 03</li><li>- Tables rondes basses 08</li><li>- Tables écoliers 2 places avec sièges attachés 04</li><li>- Tableau noir sur pied 01</li><li>- Bureaux bois 02</li><li>- Etagère bois 01</li><li>- Classeur métallique à tiroirs 01</li><li>- Tablette pour projecteur 01</li><li>- Pied d'écran mobile 01</li><li>- Micro-ondes 02</li><li>- Lecteur cassettes vidéo 01</li><li>- Téléviseur 01</li><li>- Photocopieur 01</li></ul>

	<b>Décision :</b> Le conseil municipal décide à l'unanimité de sortir de l'inventaire de la commune les mobiliers ci-dessus énumérés.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 12 JUIN 2023 et publication ou notification du : 13 JUIN 2023	Transmis au Représentant de l'Etat  Secrétaire de séance   Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS 

15 JUIN 2023

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 06/06/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/05/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b> 31/05/2023</p>	<p>L'an 2023 et le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>						
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>						
<p>Réf : 2023_06_04</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Contrats vacances ETE CEJ</b></p> <p>Pour l'organisation du service jeunesse concernant les grandes vacances, il est nécessaire de recruter des animateurs. Pour ces animateurs ponctuels la mairie a recours au contrat CEE.</p> <p>Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un dispositif visant des recrutements particuliers, principalement les personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des centres d'accueil collectif de mineurs, tels que les centres de vacances. Ce contrat, à durée déterminée, est dérogatoire au droit commun en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-la durée du travail ;</li><li>-la répartition et l'aménagement des horaires, à l'exception des dispositions relatives au travail effectif ;</li><li>-certaines dispositions relatives au temps de pause et au travail de nuit ;</li><li>-le repos quotidien et le repos hebdomadaire ;</li><li>-ainsi que la rémunération.</li></ul> <p>La totalité des contrats d'engagement éducatifs signés par les mêmes parties ne doit pas dépasser la durée de 80 jours sur un période de 12 mois consécutif.</p> <p>La rémunération : les personnes embauchées en contrat d'engagement éducatif perçoivent une rémunération journalière forfaitaire</p> <table border="1"><thead><tr><th>Nature de l'emploi</th><th>Tarif</th></tr></thead><tbody><tr><td>Stagiaire BAFA</td><td>45 €</td></tr><tr><td>Titulaire BAFA</td><td>53 €</td></tr></tbody></table>	Nature de l'emploi	Tarif	Stagiaire BAFA	45 €	Titulaire BAFA	53 €
Nature de l'emploi	Tarif						
Stagiaire BAFA	45 €						
Titulaire BAFA	53 €						

Titulaire BAFA	60 €
Prime de nuit	25 €

Le maire informe qu'il est nécessaire pour respecter le cadre réglementaire de l'accueil de loisirs d'été de recruter des animateurs.

Nous avons la possibilité de faire des contrats d'engagement éducatif (CEE), il s'agit de contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs (par exemple, centre de loisirs).

Besoins :

1 CEE BAFA de 21 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 04/08/2023 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA de 16 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 28/07/23 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA de 19 jours du 10/07 au 04/08/23 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA de 4 jours du 28/08 au 31/08/23

1 CEE BAFA stagiaire de 21 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 4/08/23 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA stagiaire de 25 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07 au 4/08/23 et du 28/08 au 31/08/2023 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA stagiaire de 21 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 10/07/23 au 04/08/23 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA stagiaire de 20 jours (avec prépa) du 17/06 au 18/06/23 et du 03/07/23 au 28/07/23 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA stagiaire de 19 jours du 10/07 au 4/08/23 avec possibilité de nuit

1 CEE BAFA stagiaire de 4 jours du 28/08 au 31/08/2023

1 CDD au titre d'article 332-8-6 : adjoint d'animation du 01/07 au 31/08/2023 à temps non complet 26.25/35

1 CDD au titre d'article 332-8-6 : adjoint d'animation du 01/07 au 31/08/2023 à temps complet

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour créer les postes ci-dessus afin de faire face aux besoins du service.

Décision :

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, la création des contrats ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
de Loir et Cher

le : 12 JUIN 2023

et publication ou notification  
du : 13 JUIN 2023

Transmis au Représentant de l'Etat

Secrétaire de séance

*[Signature]*

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

A. DUCHALAYS





15 JUN 2023

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 06/06/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 31/05/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b> 31/05/2023</p>	<p>L'an 2023 et le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 14 Votants : 19</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>
<p>Réf : 2023_06_05</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Tableau des emplois</b></p> <p>Lors du conseil municipal de juin 2021, un poste de gardien brigadier a été créé à temps complet, Mme Roy Julie a été nommé en tant que stagiaire au 01 décembre 2021.</p> <p>Elle a effectué son stage obligatoire durant l'année 2022, il advient maintenant de titulariser Mme Roy Julie sur le poste de Gardien Brigadier à temps complet.</p> <p>Le maire demande l'accord du conseil municipal</p> <p><b>Décision :</b></p> <p>Le conseil municipal décide à l'unanimité de titulariser Mme Roy Julie sur le poste de Gardien Brigadier à temps complet sur la commune de les Montils.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 12 JUN 2023 et publication ou notification du 13 JUN 2023</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance <i>J. Rabier</i></p> 